



SESSION DE FORMATION
23/02/2017

Signalisation temporaire de chantier (routier)

Objectifs de la formation

Permettre aux chefs d'équipes, aux chefs de chantiers, aux ouvriers et agents en charge de la pose et de l'entretien du balisage :

- De connaître le cadre réglementaire
- De préparer l'exploitation d'un chantier sur le domaine public routier
- De retenir le balisage adapté au chantier, de le mettre en place et d'en assurer la maintenance pour garantir leur sécurité et celle des usagers

Publics concernés

Agents des collectivités territoriales, ouvriers des entreprises, chefs d'équipes et chefs de chantiers.

Durée

1 Journée - 7 heures